

Devoir surveillé – Les institutions de la Ve République

Étudier l'organisation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire

Durée : 55 min – Sans document – Sur 20 points · EMC 3^e

Nom : _____

Date : _____

Note : _____ / 20

Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.

Exercice 1 – Analyse d'un document : le discours de Bayeux

(4 pts)

« Du Parlement, composé de deux Chambres et exerçant le pouvoir législatif, il va de soi que le pouvoir exécutif ne saurait procéder, sous peine d'aboutir à cette confusion des pouvoirs dans laquelle le Gouvernement ne serait bientôt plus rien qu'un assemblage de délégations. [...] C'est donc du chef de l'État, placé au-dessus des partis, [...] que doit procéder le pouvoir exécutif. [...] À lui la mission de nommer les ministres et, d'abord, bien entendu, le Premier, qui devra diriger la politique et le travail du Gouvernement. [...] À lui la charge, s'il devait y avoir confusion grave, d'inviter le pays à faire connaître, par des élections, sa décision souveraine. À lui, s'il advenait que la patrie et la République fussent en danger, le devoir d'être le garant de l'indépendance nationale et des traités conclus par la France. »
— Charles de Gaulle, discours de Bayeux, 16 juin 1946.

- Présentez le document : nature, auteur, date, contexte. Pourquoi ce texte est-il souvent considéré comme le « programme » de la future Constitution de 1958 ?
- Relevez l'expression qui explique pourquoi, selon de Gaulle, l'exécutif ne doit pas dépendre du Parlement. Quel défaut de la IV^e République est ainsi visé ?
- Retrouvez dans la Constitution de 1958 les articles qui correspondent aux quatre pouvoirs attribués au chef de l'État dans le texte, et expliquez chacun en une phrase.
- Un point du texte n'a pas été retenu en 1958 puis a été modifié en 1962. Lequel, et en quoi cette évolution a-t-elle renforcé le projet de Bayeux ?

Exercice 2 – Lecture d'un tableau : les motions de censure

(4 pts)

Date du vote	Contexte	Députés composant l'Assemblée	Voix pour la motion
5 octobre 1962	Référendum sur l'élection directe du Président annoncé par de Gaulle	480	280
24 octobre 2022	Recours au 49-3 sur le budget	577	239
20 mars 2023	Recours au 49-3 sur la réforme des retraites	577	278
4 décembre 2024	Recours au 49-3 sur le budget de la Sécurité sociale	577	331

Règle de l'article 49 : une motion de censure n'est adoptée qu'à la majorité absolue des membres composant l'Assemblée ; seuls les votes favorables sont recensés.

- Calculez le seuil d'adoption pour chaque Assemblée (480 puis 577 membres), puis indiquez quelles motions ont été adoptées.
- De combien de voix la motion de mars 2023 a-t-elle échoué ? Que s'est-il passé pour le texte concerné, et pourquoi ?
- Que s'est-il passé le 5 octobre 1962 et le 4 décembre 2024 pour le gouvernement, et quelle décision le Président a-t-il prise en 1962 (article 12) ?
- En vous appuyant sur les quatre lignes, expliquez pourquoi le 49-3 est un outil « à double tranchant » pour un gouvernement sans majorité absolue.

Exercice 3 – Connaissances : articles et acteurs*(4 pts)*

- Présentez le Conseil constitutionnel : composition, mode de désignation, durée du mandat, et ses deux modes de saisine à propos d'une loi.
- Expliquez ce qu'est un régime semi-présidentiel en citant un trait présidentiel et un trait parlementaire de la Ve République.
- Un élève écrit : « Le Sénat, élu au suffrage universel direct pour cinq ans, peut renverser le gouvernement. » Relevez et corrigez les trois erreurs.
- Décrivez les étapes du parcours d'une loi ordinaire, du dépôt à la publication, en citant deux articles de la Constitution.

Exercice 4 – Étude de cas : une loi sous tension*(4 pts)*

Un sénateur dépose un texte interdisant la vente de boissons énergisantes aux mineurs. Le Sénat l'adopte ; l'Assemblée nationale le modifie ; après deux lectures dans chaque chambre, le désaccord persiste. Une commission mixte paritaire échoue. Le gouvernement demande à l'Assemblée de statuer définitivement, et le texte est adopté par 300 voix contre 250. Le lendemain, 64 sénateurs saisissent le Conseil constitutionnel, qui censure un article jugé contraire à la liberté d'entreprendre. Deux ans plus tard, un commerçant poursuivi conteste la loi lors de son procès.

- S'agit-il d'un projet ou d'une proposition de loi ? Justifiez, puis nommez le mécanisme qui a permis de sortir du désaccord entre les chambres (article et composition de la commission).
- La saisine par 64 sénateurs est-elle recevable ? Justifiez par la règle. Que devient l'article censuré, et le reste de la loi ?
- Quelle procédure le commerçant utilise-t-il deux ans plus tard ? Décrivez son parcours jusqu'au Conseil constitutionnel et ce que celui-ci peut décider.
- Montrez, à partir de ce cas, que le Parlement fait la loi mais ne la fait pas seul : citez au moins trois acteurs qui sont intervenus et leur rôle.

Exercice 5 – Développement construit : un régime équilibré ?*(4 pts)*

Sujet : « Comment la Constitution de 1958 organise-t-elle les pouvoirs et garantit-elle leur équilibre ? » Rédigez un développement construit d'une vingtaine de lignes en suivant les quatre étapes ci-dessous.

- Introduction : présentez le contexte de 1958, la date de la Constitution et l'objectif de ses rédacteurs, puis annoncez votre plan.
- Premier paragraphe : présentez l'exécutif (Président et gouvernement) avec ses pouvoirs, en citant deux articles et une date de révision qui l'a renforcé.
- Deuxième paragraphe : présentez le Parlement et les mécanismes d'équilibre entre les pouvoirs (censure, dissolution, contrôle du Conseil constitutionnel) avec au moins deux exemples datés.
- Conclusion : répondez à la question posée en évoquant une limite ou un débat actuel sur ces institutions.

Bon courage !